

Conseil municipal du 3 février 2025

Question orale de Pierre JAKUBOWICZ

Secteur des Halles : cessez le passage en force permanent

Madame la Maire,

Depuis novembre dernier, d'importants travaux de requalification du secteur des Halles sont en cours et sont voués à transformer totalement l'équilibre du quartier. Pourtant, alors même que les travaux s'engagent, les habitants découvrent la teneur du projet et ses véritables objectifs et impacts durables.

Les objectifs de ce projet paraissent pourtant louables telles qu'ils étaient présentés lors de la concertation de l'automne 2022 : Agrandissement des espaces verts, développement de l'usage des modes doux, rationalisation de la circulation automobile avec le maintien des accès riverains, réorganisation des arrivées et départs de cars interurbains, etc.

Lors de cette concertation, les informations diffusées au public ont essentiellement été focalisées sur les aménagements paysagers envisagés sur le site de la gare routière déclassé et sur la place Clément. À aucun moment, cette concertation n'a eu pour objet de préciser l'amplitude et la fréquence des services des cars interurbains qui étaient prévus dans la nouvelle organisation.

Ce n'est qu'à la lecture des analyses produites par le bureau d'étude GETAS, à l'occasion de l'enquête publique sur le projet Tram nord, que nous avons pris connaissance du véritable projet structurel pour les Halles :

- 35 490 voyageurs transiteront par le secteur sur les lignes de cars interurbains, contre 13 950 aujourd'hui, soit plus de 2,5 fois plus.
- Ces lignes de bus effectueront 1 400 rotations par jour contre 415 actuellement, soit plus de 3 fois plus.

Ce projet constitue donc un réel afflux massif de cars interurbains qui apporteront leurs lots de nuisances pour les riverains du secteur. A une fréquence ininterrompue de 2min 30, ce sont des milliers de cars qui circuleront par la Petite rue des magasins et marqueront leur arrêt rue des Halles, de Sébastopol et dans l'étroite rue du Marais Vert, non dimensionnée pour une telle activité. A cette déferlante urbaine s'ajouteront les centaines de bus CTS venant du Nord qui emprunteront la rue de Bischwiller, du Travail et de Sébastopol.

Ces transformations profondes n'ont pas été portées à la connaissance des participants aux différentes étapes de la concertation. Celle-ci s'est limitée à des détails secondaires, comme la couleur des bancs ou la position des arceaux à vélo, sans jamais aborder les impacts réels du projet sur leur quotidien.

Non seulement l'Eurométropole n'a pas communiqué de façon transparente sur les véritables objectifs fonctionnels de cet improbable projet, mais elle a aussi modifié radicalement sa procédure de validation. Ainsi, lors de la concertation de 2022, elle annonçait qu'une Enquête Publique serait menée à ce sujet en 2024 et elle avait intégré ce projet dans le programme global du Tram Nord, en tant qu'opération connexe. Cette opération n'a pourtant pas été intégrée dans le dossier d'enquête du Tram Nord.

Par contre, en toute discrétion, l'Eurométropole a fait valider ce projet Halles par un Permis d'Aménager délivré par la Maire de Strasbourg le 11 octobre 2024.

La commission d'enquête souligne d'ailleurs dans son rapport une problématique majeure : « La notion de "projet" telle que définie par le Code de l'environnement interroge. Bien que le projet contienne un "fourre-tout" de plusieurs types de travaux et aménagements, certains sont étonnamment sortis du dossier alors qu'ils sont essentiels pour former un "tout" d'un point de vue mobilité. Quid des travaux aux Halles, pourtant composante du dossier d'avant-projet du Tram Nord ? »

Oui, Madame la Maire, le projet des Halles a bel et bien été retiré subitement du projet global tram nord. Et oui, il constitue une tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre, comme cela figure noir sur blanc dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Dans ces conditions, et au vu des manquements relevés, ces travaux ne peuvent se poursuivre et ce projet ne peut aboutir en l'état.

Sur ce Permis d'Aménager il apparaît aussi que :

- Les rues Clément, de la Toussaint et des Bonnes Gens seront mises en impasse ;
- Les contre-allées qui desservent les immeubles du côté Nord et Est de la place des Halles seront supprimées, sans solution alternative pour les riverains et commerçants ;
- Est également supprimée l'extrémité de la rue du Marais Vert débouchant sur le boulevard Wilson, la trémie sous le boulevard devenant de ce fait la seule voie de sortie de cette rue pour les cars, voitures et camions de livraisons. Que se passera-t-il en cas d'accident ou de travaux dans cette trémie ?

Ces dispositions très restrictives pour l'ensemble des habitants du quartier n'étaient pas explicitées dans la délibération votée le 10 novembre 2023, approuvant les études d'avant-projet, par laquelle l'Eurométropole s'engageait, au contraire, à « maintenir les accès des riverains ».

Ce projet dont les véritables objectifs ont été délibérément cachés à la population se révèle donc extrêmement pénalisant, à tous points de vue, pour le cadre de vie des habitants et pour le fonctionnement du tissu commercial et des services de ce quartier.

D'autant plus que le déroulement des travaux depuis novembre fait totalement fi des dommages engendrés pour les riverains directs avec des nuisances nocturnes régulières, des tremblements quotidiens et abusifs ou encore des modifications des sens de circulations qui ne permettent plus de s'en sortir. Ces travaux font également fi des préjudices économiques pour les commerçants du secteur pour lesquels nous vous demandons, Madame la Maire, d'engager des procédures d'indemnisations.

Madame la Maire, je vous demande donc expressément de suspendre les travaux en cours au niveau des Halles dans les plus brefs délais.